



---

**Rapport de la commission ad'hoc concernant  
Le préavis N° 2019-05  
relatif à la réfection des banquettes de la route de Froideville.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc, nommée par le bureau du Conseil communal, composée de Messieurs Georges Longchamp, Jean-Daniel Martin et Adrien Grisendi rapporteur, s'est réunie le 17 avril 2019 afin de statuer sur le préavis municipal cité en titre.

Elle a entendu M. Laurent Imoberdorf, Syndic en charge du dossier, qui a répondu à satisfaction à nos questions. Nous remercions Monsieur Imoberdorf pour sa disponibilité et pour la clarté de ses explications.

Lors de cette séance, nous avons constaté les points suivants :

- Le revêtement final de la route de Froideville n'a pas encore été posé
- L'entreprise mandatée pour la réfection de la route est la même que pour le préavis 2018-11
- Lors de croisements de gros véhicules, les usagers empiètent régulièrement sur la banquette

L'entreprise mandatée étant la même, les frais d'installation de chantier ne seront comptabilisés qu'une fois.

En conclusion, ayant pris en compte les remarques mentionnées lors de la séance du Conseil Communal du 10 décembre 2018, la commission unanime donne son approbation à la municipalité concernant le préavis n°2019-05 relatif à la réfection des banquettes de la route de Froideville et vous recommande de l'accepter tel que présenté.

Bottens, le 23.04.2019

Gisendi Adrien

Longchamp Georges

Martin Jean-Daniel